

Le CAC kesako?



ACC Association des Centres culturels
de la Communauté française

C'est quoi?

Selon nos statuts (Article 17) : « Un conseil de l'action culturelle est institué dont la mission est de discuter des enjeux et des questions transversales qui sont en lien avec le but de l'association [...]. Le conseil de l'action culturelle est saisi de thématiques sur proposition du conseil d'administration, de l'équipe professionnelle de l'association ou de sa propre initiative. »

Concrètement, c'est une **rencontre conviviale**, animée dans une **dynamique de réflexion collective** (world café, sous-groupes, forum etc.) pour discuter **des enjeux du secteur** et de toutes **questions transversales** en lien avec les missions de l'ACC (former, représenter, promouvoir, conseiller, assister, analyser, ...).

Ex. : En 2021, nous avons initié un travail sur les difficultés d'application du décret. Nous avons également travaillé sur les enjeux culturels dans ce contexte de crise, sur les modalités de la reprise des activités culturelles, sur les impacts de la crise et la recherche de solutions pour y remédier.

Qui peut y participer?

Tous les membres de l'ACC mais aussi des expertes invitées en fonction des thématiques. C'est l'AG de l'ACC qui désigne les membres du CAC en tenant compte d'une représentation géographique équilibrée.

Chaque CC peut proposer un ou une candidate au CAC : soit un de ses délégués, soit un membre de son CA, soit de son équipe professionnelle, soit le ou la président.e de son conseil d'orientation. Le candidat ou la candidate ne peut être une personne élue au conseil d'administration de l'ACC.

Pour en savoir plus au niveau légal : www.centres-culturels.be/qui-sommes-nous/statuts

Le CAC version 2.0:

Après une première année d'existence et une évaluation, le CAC a évolué pour mieux correspondre aux objectifs fixés dans les statuts et aux envies des membres actuels. Pour la nouvelle formule, on ouvre, on élargit les horizons, on prend le temps, on découvre les infrastructures culturelles du secteur.

Quelles thématiques? Quel Défis ?

L'ACC vous sollicitera régulièrement pour savoir quelles thématiques vous semblent primordiales pour le secteur.

Exemple de thématiques proposées par les membres actuels (liste non exhaustive) :

L'évaluation du décret, l'auto-évaluation des contrats-programmes, les relations entre les CC et les pouvoirs locaux, la simplification administrative; la communication/média etc.



En gros le CAC, ce n'est pas :

L'indice boursier du secteur

Un conseil d'administration avec bilan comptable et gestion RH

Une réunion sans fin/faim

CONCRÈTEMENT ?

Durée du mandat : Jusqu'à la création de la nouvelle structure fédérative (fin 2023).

Vous pouvez bien entendu démissionner quand vous le souhaitez ou renouveler autant de fois que vous voulez.

Fréquence : 1 réunion tous les 2 mois (+/-) on vous laisse tranquille en été !

Nombre de membres : Pas de quorum requis. Actuellement il y a 17 membres (+ l'équipe de l'ACC), mais pour répondre aux objectifs du CAC, il est essentiel d'avoir plus de membres. Cela vous permet également de nous rejoindre en fonction des thématiques. **Plus de membres pour plus de souplesse !**

Des personnes ressources (expertes) peuvent être invitées en fonction de la thématique évoquée. La représentation n'est pas prévue par les statuts, il n'y a donc pas de nécessité à donner procuration en cas d'absence, juste nous informer.

Timing : 10h-16h

Quoi une journée complète ?!

Pas d'inquiétude, même si tout n'est pas à la carte, vous pouvez décider de venir à une partie de la journée. L'idée étant de pouvoir prendre le temps de discuter et de se rencontrer, toujours avec du café et du thé qui coulent à flot.

Les membres du CAC ont proposé de scinder la journée en deux temps afin de faciliter la participation de ceux et celles qui n'ont pas la possibilité de se joindre à des journées complètes :

- la matinée (3h) est dédiée à la réunion du CAC.
- une pause repas conviviale d'1h.
- l'après-midi (2h) permet de prendre le temps de développer des sujets transversaux (moments plus informels, des débats et réflexions plus libres) ou de visiter de terrain en fonction du lieu.

Une journée assez courte pour que vous puissiez nous rejoindre, d'où que vous soyez ! Un compte-rendu est établi à la suite de chaque CAC (rédigé par l'équipe de l'ACC).

ACC asbl

Avenue des Arts 7-8

1210 Bruxelles

Tel : 02 223 09 98

Email : info@centres-culturels.be

(Juin 2022)

